63e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 33 13 AOUT 1953

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres tous les jeudis*

**Mgr A. ROZIER**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
**Directeur**

**Mgr F.-M. CATHERINET**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
**Codirecteur**

## CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

### RICHESSE ET MISERE

*Semaine Sociale de Dijon* (1952)

SOMMAIRE

RICHESSE ET MISÈRE. *Compte rendu de la Semaine Sociale de Dijon* (1952). — Introduction : actualité du problème.

PREMIÈRE PARTIE : **les Faits.** — 1. La répartition présente du revenu national. — 2. Pays riches et pays de la faim. — 3. Les techniques créatrices d'abondance ? — 4. L'économie française entre la stagnation et l'expansion.

DEUXIÈME PARTIE : **les Principes.** — 1. La hiérarchie des biens. — 2. L'appropriation des biens. — 3. Egalités et inégalités. — 4. Fondements, moyens et organes de la répartition du Revenu National.

---

#### INTRODUCTION

Le cours d'ouverture du président des Semaines Sociales est traditionnellement la meilleure des introduction aux travaux de la Semaine. Laissons donc M. Charles Flory nous présenter le problème et déjà les grandes orientations qui se préciseront dans la suite.

« Richesse et Misère », sujet irritant. Pourquoi ? L'incontestable élévation du niveau de vie ne devrait-il pas, au contraire, apaiser le débat ? Malheureusement le progrès, si généralisé soit-il, laisse encore hors de sa sphère bienfaisante de nombreux secteurs de la vie humaine. Quant aux privilégiés bénéficiaires du progrès, il faut tenir compte de leurs dispositions subjectives : l'opposition devient irritante dès qu'on prend conscience de ce qui nous manque. Enfin la guerre ne laisse pas de réduire ou de compromettre les avantages dont on espérait jouir en tranquillité ; elle pèse encore par ses conséquences, ses menaces, ses foyers toujours actifs : d'où réarmement, charges fiscales, appauvrissement.

Ce problème d'une actualité brûlante, les catholiques sociaux auront le courage de l'aborder. Une *Lettre* de S. S. Pie XII les en félicite, en leur envoyant ses encouragements et sa bénédiction. Aujourd'hui, des techniques précises s'offrent comme des instruments efficaces pour cette tâche. La première partie de ce cours d'ouverture en donne un aperçu ; la deuxième montre comment les utiliser pour réduire la misère.

1. — *Les techniques nouvelles*

a) *Concernant la mesure du revenu national.* — Dans un passé tout récent, les enquêtes et les recensements atteignaient trop peu d'objets pour fonder des conclusions générales, et la statistique soulevait le scepticisme d'un Paul Bureau. Aujourd'hui des masses de documents peuvent être centralisées, dépouillées par des offices nationaux ou internationaux. Les méthodes étant les mêmes, « on peut désormais établir des moyennes comparables du niveau de vie dans les différentes nations et en dégager l'évolution. » « Pour la première fois, le problème de la répartition du revenu se pose donc en termes scientifiques et l'on commence à pouvoir discuter avec des données relativement précises, qu'il reste à interpréter correctement. »

b) *Techniques de répartition.* — La répartition n'est plus abandonnée, comme sous le règne du libéralisme, au mécanisme des marchés. Peu à peu des préoccupations plus humaines se sont imposées. L'Etat intervient de deux manières. D'abord par ses lois et règlements, il impose un taux minimum de salaires, il limite les bénéfices, taxe les prix. A cela s'ajoute une action redistributive : par le double jeu des prélèvements fiscaux et des allocations données à certains groupes de citoyens (victimes de la guerre, économiquement faibles, etc.) et surtout par la Sécurité Sociale.

c) *Dans le domaine international.* — Les mêmes techniques se retrouvent. Elles font ressortir en pleine lumière le contraste entre les pays favorisés et les pays de pauvreté ou de famine.

Comprenant le danger de prolonger de telles situations, les nations favorisées se préoccupent actuellement de remédier à ce « décalage ». Des procédures de redistribution apparaissent, comme le Plan Marshall et le 4e Point Truman.

Ces méthodes sont d'une incontestable utilité. Telles quelles, c'est-à-dire malgré ce renoncement à l'efficacité qu'entraîne le respect de la liberté, elles donnent des résultats.

« Le service rendu par les méthodes statistiques sera considérable déjà, si elles apportent, avec des données précises, un peu d'objectivité dans des débats où l'intérêt et la passion tiennent une si grande place. N'est-il pas important, par exemple, qu'on connaisse, même approximativement, l'actuelle répartition du revenu national et les effets de la redistribution ? N'est-il pas précieux de savoir que les charges sociales, si souvent déclarées intolérables dans le monde des affaires, sont supportées en réalité par les travailleurs, dont le salaire réel a diminué d'autant ? Et lorsque ceux-ci se plaignent de n'avoir pas bénéficié d'un accroissement de production qui a pourtant atteint 40 % depuis 1945, n'est-il pas intéressant de préciser que cet accroissement a

porté sur les biens d'équipement ou d'armement, la production des biens de consommation ayant à peine rejoint son niveau de 1939 » (p. 24).

Quant à l'action pour une équitable répartition, méfions-nous des conceptions inspirées d'une logique arithmétique. Elles sacrifieraient trop aisément la liberté, sans contenter les désirs de chacun. Il y a en tous cas à lutter contre les détresses extrêmes, intolérables à la conscience chrétienne.

2. — *Contre la misère*

Certaines misères, dues à des accidents individuels, solliciteront toujours les diverses formes de charité. Il est une autre misère, résultant d'un mauvais état social. Une meilleure organisation sociale doit tendre à l'éliminer. Devant nous, voici le panorama de la misère. Il y a toujours la dureté inhumaine de la condition ouvrière. Ce n'est pas ordinairement la misère proprement dite, mais « la perspective d'y tomber au premier coup du sort ». Il y a la misère souvent cachée des victimes des dévaluations, qui ont vu fondre leurs modestes économies ; misère des mal-logés ; misère des Nord-Africains, fuyant la misère de leur sol natal pour y retomber chez nous ; misère des populations déplacées, des réfugiés.

Il y a de par le monde des zones où la faim règne d'une manière chronique : Brésil, masses asiatiques de la Chine ou de l'Inde. « D'après une révélation de la Commission Economique de l'O.N.U., 10 % de la population mondiale disposeraient de 80 % du revenu général. » Qu'on réfléchisse à ces chiffres ! La grande majorité des hommes devra donc se contenter, comme Lazare, des miettes qui tombent de la table du riche.

La misère doit être appréciée humainement, d'un regard qui plonge dans le cœur de l'homme, avec des sentiments de compréhension. Le miséreux se sent diminué dans sa dignité, meurtri dans ses aspirations. Ce qui fut tolérable ou acceptable autrefois ne l'est plus aujourd'hui. Pourquoi s'en surprendre ? « C'est la marque de l'humanité qu'une fois les besoins élémentaires assouvis, elle soit travaillée par d'incoercibles désirs de promotion » (p. 29).

Comment éliminer la misère ? Par une diffusion de bien-être. La première victoire à gagner est donc celle de la production. Cet impératif se heurte actuellement à un réflexe malthusien. Déjà la mévente donne l'impression d'une saturation du marché et conseille de réduire la production. Pourtant d'immenses besoins vitaux réclament, à la même heure, leur urgente satisfaction. Et si la demande ne se fait pas sentir sur le marché, c'est, hélas ! par manque d'argent.

Il faut donc produire, mais d'une manière disciplinée, dans le sens de l'utilité : pour satisfaire les besoins vitaux de l'homme, avant ses futilités ou ses vices.

Enfin il faut que le travailleur sente le bénéfice de cet accroissement de production. C'est justice, comme aussi sagesse de soutenir son effort.

Le problème est posé. Les cours suivants en creuseront les données. A la lumière des principes chrétiens, des voies seront ouvertes aux techniques modernes.

---

## Ire Partie : LES FAITS

### I. — La répartition présente du revenu national

(*Cours* de M. Closon, *commissaire honoraire de la République*). — Le programme de la Semaine Sociale porte en sous-titre : « croissance et répartition du revenu national ». On se représente des convives devant un gâteau : est-il assez gros pour donner à chacun une part convenable ? et le partage sera-t-il équitable, pour que l'avantage des uns ne se taille pas sur les restrictions des autres ? Richesse et misère. Mais il serait dangereux de simplifier ainsi le problème en le ramenant à cette image enfantine. En passant à l'échelle nationale, nombre de difficultés surgissent. M. Closon a ce mérite d'initier clairement le grand public aux vraies données du problème et au maniement délicat des techniques qu'il met en œuvre.

De quoi s'agit-il ? Le revenu national n'est-il que la somme des revenus individuels ? Non. Est-il la « mise au tas » de tous les produits de notre sol et de notre industrie ? Pas davantage. Il s'agit donc de le connaître exactement, pour poser les problèmes en termes précis « et remplacer l'impression incertaine par la mesure exacte ».

« En tant que tel, le « Revenu National » s'oppose au capital national, au patrimoine national.

Le capital est durable, il est antérieur au revenu comme le champ et la machine sont antérieurs à la récolte... à l'objet fabriqué. Le revenu est limité à une période déterminée, généralement une année, il assure la conservation, le renouvellement et éventuellement l'accroissement du capital. Quand le revenu national est insuffisant pour assurer les consommations nécessaires ou jugées nécessaires pendant la période déterminée, non seulement il n'y a pas accroissement, renouvellement du capital, mais diminution du capital. Selon la formule d'un économiste allemand, M. Bischoff, « le R. N. représente un courant continu qui, en partie, est constamment alimenté par le patrimoine national et qui, en partie, se reverse constamment dans ce dernier ».

Dans son acception la plus large, le Revenu National est synonyme d'activité économique ou de puissance économique d'un pays pendant une période donnée — généralement une année — en d'autres termes il s'agit de la production annuelle de biens et de services, ou suivant une expression imagée, de mise au tas, au tas collectif... » (p. 34).

L'étude du R. N. doit se faire à trois points de vue : celui de la production, de la distribution, et enfin de l'emploi.

a) *Point de vue de la production.* — Comment faire entrer dans un même total des réalités aussi diverses que produits industriels, services commerciaux, et tous ces autres services qui semblent étrangers au cycle économique : ceux de l'instituteur, de l'artiste, du soldat... ? Tout est réduit à un dénominateur commun, celui de valeur, c'est-à-dire « le prix du produit ou du service sur le marché ».

Le calcul du revenu national se heurte à deux difficultés.

*Première difficulté.* — Elle tient à l'instrument technique lui-même. Le statisticien sait bien que les mêmes chiffres correspondent à des situations de richesses différentes, selon que l'on aura incorporé à la valeur ou que l'on en aura exclu le montant des impôts, — ou selon que l'amortissement

du matériel aura été réparti sur une courte ou une longue période. Un autre exemple est encore plus frappant : puisque les services entrent dans le total du R. N. « on en arrive à cette étrange conclusion que le R. N. croît quand le traitement des fonctionnaires s'élève, baisse quand ces traitements diminuent » (p. 36).

*Deuxième difficulté*. — Elle tient à « la mauvaise qualité des documents de base ». La comptabilité agricole en France est généralement très déficiente. Dans le commerce, trop d'échanges ou de services échappent à toute vérification pour donner des résultats exacts. Seule la grande industrie permet des évaluations satisfaisantes.

Le conférencier conclut : « Un pays a la statistique qu'il mérite ».

b) *Point de vue de la répartition*. — Il serait de la plus grande importance d'avoir des résultats précis. Car nous sommes là « au centre des débats politiques ». Or les résultats des statistiques n'aboutissent encore qu'à des approximations.

Par exemple on évalue la part des salariés dans le R. N., soit 50 à 55 % suivant les années, contre 65 aux E.-U. (1949), 67 pour la Grande-Bretagne, etc. S'ensuit-il que l'ouvrier français est en situation d'infériorité par rapport à ses camarades étrangers ? Non, car « ces pourcentages se réfèrent à une structure sociale, non à un niveau de vie... Dans un pays de petite propriété agricole, de moindre concentration des entreprises industrielles ou commerciales, le nombre relatif des salariés sera plus faible et la rémunération globale de la classe des salariés moins importante » (p. 41).

On sait la valeur des salaires directs et indirects distribués dans l'industrie. Les revenus du capital sont plus approximatifs, et encore plus les revenus mixtes (ceux du petit exploitant rural, ceux des professions libérales...). Il y aurait un moyen plus rapide d'être renseigné, par les déclarations des revenus et bénéfices adressées au fisc ; mais on se heurte à la fraude fiscale.

c) *Point de vue de l'emploi*. — Le Revenu National une fois distribué, qu'en fera-t-on ? A quel usage sera-t-il affecté ? Investissements, armements, consommation ? Il serait intéressant pour le sujet de la Semaine Sociale — richesse et misère — de le savoir avec précision. Là encore le statisticien doit constater que trop de données lui échappent. Aussi les informations qu'il donne « n'ont d'autre valeur que celle d'hypothèses intéressantes mais difficiles à vérifier... » (p. 45).

Comment ne pas retenir l'appel qui termine ce cours, appel à la sincérité, à l'amour de la vérité, pour que l'œuvre du statisticien puisse servir de base à une équitable répartition du revenu national ! Si on lui fournit des données incomplètes ou falsifiées, le résultat de sa recherche est compromis. Car, le conférencier le rappelait avec humour, « un calcul est semblable à une auberge espagnole ; on y trouve ce qu'on y apporte ».

### II. — Pays riches et pays de la faim

(*Cours de* M. Pierre Marthelot, *attaché de recherches au Centre National de la Recherche scientifique*). — Le problème de l'abondance et de la misère se pose à l'échelle mondiale, tant est grande la solidarité entre les nations. Ce cours va nous en révéler les données. Si le professeur s'est excusé de ne nous avoir livré qu'une description « trop partielle et trop superficielle », qu'en sera-t-il de ce maigre résumé !

Actuellement beaucoup d'esprits ont été saisis d'une lourde inquiétude. On en trouve des traces dans maints livres et articles de revues en ces dernières années. L'humanité, au rythme de son développement, trouvera-t-elle longtemps encore les ressources suffisantes à sa subsistance ? Cette crainte aboutit à prôner un freinage de la montée démographique par l'emploi des procédés anticonceptionnels.

Cette tendance malthusienne ou pessimiste n'est cependant pas unanime. Ses pronostics et ses craintes sont vigoureusement contestés par d'autres économistes non moins lucides. Comment assigner des limites aux ressources mondiales ? Comment « prévoir à échéance lointaine le chiffre global de la population ? Josué de Castro, célèbre par ses études sur la « Géographie de la Faim », ne redoute pas tant un monde transformé en désert par l'épuisement de ses ressources naturelles, qu'un monde désert et dépeuplé, bien que rempli encore de fertilité et de potentialité géographique » (p. 50). Avant donc d'incriminer les choses, l'homme doit faire son examen de conscience. L'avenir peut être compromis par ses injustices sociales ou son imprévoyance ; inversement il peut être sauvé par sa générosité et son courage. N'est-ce pas conforme au plan divin ? La Providence ne peut manquer à une humanité qui serait fidèle à sa Loi ; mais elle laisse l'homme à ses responsabilités.

Avant d'exposer comment richesse et faim règnent diversement sur notre globe, M. Marthelot pose deux remarques importantes.

1° « Richesse et faim ne sont pas des phénomènes parfaitement opposables. L'un est d'ordre économique, s'agissant du revenu naturel pris dans son ensemble ; l'autre est d'ordre alimentaire, c'est-à-dire plus particulier en un sens, plus proche de l'homme, de ses besoins, et parfois de ses goûts. « Un large revenu national peut s'allier à une pénurie de produits alimentaires. Normalement, par le jeu de l'échange, la richesse permettra d'assurer l'alimentation du pays. Cependant il est « des faits de civilisation », habitudes de vie, préjugés, qui interfèrent de manière inattendue. Le croirait-on, « en Malaisie, en 1930-1933, la période de dépression économique et l'abaissement du niveau de la vie aboutit à une meilleure situation alimentaire, les cultures vivrières ayant été amenées à fournir ce qui avait été précédemment demandé aux conserves européennes, cependant que la consommation du riz décortiqué à la maison et non blanchi diminuait aussitôt l'importance des maladies de carence, et notamment du béri-béri » (p. 51). Ce phénomène n'est pas unique.

2° Une autre remarque s'impose quand on parle de « pays ». « Il faut se rappeler... qu'à l'intérieur de chaque pays, il peut y avoir des différences énormes entre les divers milieux sociaux. »

Quels critères vont servir à apprécier l'abondance ou la pénurie dans le monde ? Ils sont au nombre de trois, que le conférencier appelle aussi trois échelles : échelle des revenus, échelle du niveau

alimentaire, enfin échelle de la durée de vie humaine.

Pour dresser la 1re échelle, le conférencier utilise « un rapport publié en 1950 par les Nations-Unies et portant sur des chiffres de 1949. Il concerne 70 Etats ; les revenus y sont calculés en dollars, par tête ». Dans un premier groupe, celui des nations privilégiées, on trouve les E.-U. en tête, avec 1.500 dollars, et les nations d'Europe occidentale ; la France y trouve place, bonne dernière, avec 482 dollars. Traversant les pays d'Europe orientale ou méditerranéenne, nous atteignons, toujours en descendant l'échelle, les régions du Sud-Est asiatique, Chine, Inde, Indonésie avec ses 25 dollars. « Cette dernière série contient les pays les plus peuplés du monde, soit environ 1.125.000.000 hommes, vivant dans des conditions de dénuement que les privilégiés que nous sommes ont peine à imaginer » (p. 53).

L'échelle alimentaire est dressée grâce aux publications de la F.A.O [1] (nov. 1950). Si la ration normale (selon une estimation moyenne qui doit être corrigée par les exigences du climat ou du genre de vie) est de 3.000 calories par jour, nous trouvons toujours les mêmes privilégiés, et, à l'opposé, les mêmes masses de prolétaires sud-asiatiques. Ils se contentent de rations inférieures à 2.200 calories, moins de 1.000 pour les Indes.

Quant à la troisième échelle, elle expose ce que les démographes appellent « l'espérance de vie à la naissance ». Les chiffres sont poignants : 34 ans pour les masses de l'Inde et de la Chine, 54 ans pour l'Amérique du Sud, contre 65 ans dans les nations favorisées, E.-U. Canada, Europe Occidentale.

Les statistiques ont leur éloquence. Mais il importe, dans cette étude, d'examiner de près les réalités, dans leurs diversités régionales, où les conditions de vie sont si différentes. C'est pourquoi, P. M. oppose ici quatre types de régions pauvres aux pays privilégiés dont nous sommes.

Nous ne pouvons résumer les descriptions si révélatrices que présente le conférencier. Autre est le problème que soulève le Sud-Est asiatique où la densité de la population est très forte. Autre le problème de l'Afrique Centrale à population souvent clairsemée. Comme Français, nous avons des devoirs plus spéciaux envers l'Afrique noire. Faisant sien le jugement de Richard-Molard, P. Marthelot pense

> « qu'une population bien plus nombreuse y est à la fois possible et souhaitable. Elle obligera des peuples entiers auxquels de très faibles densités permettent, en vertu de la loi du moindre effort, le luxe d'une culture ultra-extensive et proche encore du brigandage, de se baisser plus près de la terre, d'y associer peu à peu le bétail ... Ainsi pourront se relever, malgré l'augmentation des consommateurs, niveaux de vie et régimes alimentaires » (p. 58).

En face de telles misères, la France reste au nombre des privilégiés. Parfois nous nous plaignons, déplorant notre infériorité par rapport à des nations voisines. « Ce ne sont là que des nuances » dans la zone du bien-être. Sans doute, ne devons-nous pas oublier que la misère est aussi criante chez nous, dans la réalité d'un prolétariat et même d'un sous-prolétariat.

Au terme de cet exposé émouvant, une première conclusion s'impose : travailler à l'égalisation progressive des niveaux de vie est la grande tâche de l'humanité actuelle. Pour en venir à bout, il importe de saisir le problème dans toute sa complexité. C'est mal le poser que de le réduire à un rapport arithmétique entre des masses de produits et un chiffre de population. Un problème mal posé conduira à des solutions décevantes. C'est un problème de civilisation qui se pose, car c'est l'homme tout entier qui est engagé dans cette lutte : l'homme dans son cadre géographique, avec ses techniques, sa mentalité, ses structures sociales. La redistribution matérielle doit s'accompagner d'une œuvre d'éducation.

III. — Les techniques créatrices d'abondance ?

(*Cours de* M. Jean Fourastié, *délégué de la France au Comité des Questions Scientifiques et Techniques de l'Organisation européenne de Coopération économique*). — Ce titre est une interrogation. Avec humour, avec clarté, en une dizaine de pages, J. F. nous amène à nous poser la question qui sert de titre à son cours.

En face des faits, il faut nous rendre à cette évidence que le niveau de vie n'a cessé de croître : de l'indice. 1 vers la fin du règne de Louis XIV, il passe à 2,2 vers 1850, il devient 6 en 1949 (il s'agit du minimum vital établi par le ministère du Travail) ; et si l'on considère les E.-U. « le niveau de vie national moyen se mesure par un chiffre supérieur à 40 » (p. 70). Or une étude précise montre que cette élévation est liée au progrès technique. Quand, par suite du progrès technique, la production d'une denrée s'obtient à moindre temps, le pouvoir d'achat par rapport à elle augmente.

Alors comment se fait-il que cette amélioration constante des conditions de vie s'accompagne de tant d'amertumes, « d'un sentiment d'injustice, de frustration, souvent, hélas ! de haine sociale » ? On a pas davantage et l'on n'est pas satisfait. L'abondance implique satisfaction des besoins, sinon des désirs. Serait-ce que l'abondance est une limite fuyante que la technique n'arrive jamais à rejoindre ? Effectivement les besoins humains se développent et se multiplient sous l'excitant du progrès. Il est vain de se les représenter comme une mesure stable qu'on arriverait à combler. Leur croissance même est plus rapide que celle des techniques qui permettraient de les satisfaire.

Comment expliquer ce retard dans la croissance de la production ? Comment expliquer, en face, les exigences indéfiniment extensibles du besoin ? [2].

1° *Difficultés et limites de la production.*

> « La production est d'abord limitée par la rareté relative ou absolue des biens matériels nécessaires (sol et matières premières) ; elle est limitée ensuite par la rareté et la pénibilité du travail humain ; elle est bornée enfin par les limites mêmes du progrès technique. »

a) *Rareté des biens?* — Les ressources de la terre sont encore immenses, on ose dire illimitées Mais ce n'est pas tout d'en tirer des produits utiles.

[1] *Food Agriculture Organisation* : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

[2] Cette deuxième partie n'a pas été donnée à la Session dijonnaise, mais se trouve au volume du compte rendu *in extenso*.

Il faut le faire « pour peu de travail ». Si, en effet, le produit coûte trop d'heures-travail, cette cherté entraînera une limitation de la consommation : on restera en deçà de l'abondance. Une tâche s'impose donc : accroître notre productivité et généraliser dans l'univers les méthodes techniques, génératrices de progrès. Songeons que « la moitié de l'humanité de 1950 est sous-alimentée, au point qu'elle ne peut soutenir qu'une vie précaire et végétative, excluant toute activité intellectuelle, et, en général même, toute activité morale... Quinze millions d'être vivants meurent ainsi chaque année, sans avoir connu de ce monde beaucoup plus que les problèmes de subsistance » (p. 77).

b) Les résultats de la productivité vont se trouver compromis par la *réduction de la durée de travail*. C'est un fait que l'élévation du niveau de vie s'accompagne d'une baisse de la durée du travail. « Le Français moyen travaillait 192.000 heures dans sa vie, vers 1900 ; il travaille aujourd'hui moins de 90.000 h. quoiqu'il vive plus longtemps » (p. 79). Besoin de loisir pour jouir des biens acquis, nécessité d'une instruction plus développée pour soutenir et continuer le progrès technique, efforts de la médecine pour conserver le bienfait de la vie à des corps débiles et pour augmenter la longévité : tout concourt à modifier la proportion entre durée de travail productif et durée de la vie humaine.

c) *La production se heurte parfois à une mentalité*. Certains peuples sont encore rebelles aux méthodes expérimentales, au désir de progrès. En France même, souvent la routine, un besoin de stabilité allant de pair avec la crainte du risque, maintiennent au niveau atteint l'appareil producteur. Le savant progresse, « l'homme moyen s'essouffle à suivre le savant ».

Le freinage de la production provient aussi de l'insuffisance du pouvoir d'achat des masses. Par manque de ressources on renonce à acheter ; il y a mévente et découragement de la production. Pour y remédier certains économistes préconisent une redistribution du revenu national, de manière à le proportionner à la production, sûre alors de trouver son débouché. En fait cet espoir sera déçu, parce qu'il s'appuie sur une vue trop simple de la réalité. Il suppose que tous les produits ont une égale aptitude à répondre à la sollicitation croissante des consommateurs. Il n'en est rien. La production d'objets à grande série sera stimulée par la demande. D'autres produits pour lesquels le machinisme n'a pas réussi à remplacer la main-d'œuvre humaine ne suivront pas le même rythme. Prenez par ex. la cueillette des haricots verts ou des fraises. Alors à la demande croissante correspondra non pas l'abondance des produits, mais la hausse des prix.

2° *L'extension indéfinie des besoins*. — De multiples causes interviennent donc pour retarder la production. Si seulement les hommes avaient la patience d'attendre, proportionnant leurs désirs aux possibilités du moment ! Si seulement ils avaient la sagesse d'être contents, en comparant leur sort à ce qu'il était il y a 50 ans ! Mais non, les désirs vont toujours de l'avant, faisant naître des besoins nouveaux, insatiables. L'appel à la patience ou à la sagesse reste sans efficacité. L'analyse de M. Fourastié révèle en effet « que la croissance des besoins en fonction même de la consommation effective a deux origines : l'une tient à la nature de l'homme ; l'autre à la nature de la technique moderne » (p. 86).

*a*) Les besoins primaires (selon une distinction devenue classique) [3] peuvent arrivés à être comblés en quantité et même en qualité, ce qui ne veut pas dire pour demain. Les besoins secondaires aussi, à ne tenir compte que de la quantité, peuvent atteindre un plafond : assez d'automobiles, assez de chaussures, assez de mètres de tissus. Si l'on fait intervenir la qualité, toute prévision devient impossible : elle est sans cesse déroutée par les améliorations de la technique, par le progrès des sciences.

Déjà nous constatons un certain décalage entre besoin et production. Le déséquilibre s'accroît, si nous passons aux biens tertiaires. Dans cette catégorie, la production se caractérise par une productivité à croissance lente ; au contraire le besoin est en progression constante, rapide, illimitée. Voici comme exemple « deux secteurs-types du tertiaire contemporain, l'enseignement et les soins médicaux... Il nous faut déjà 3 fois plus de médecins 6 fois plus de dentistes et 8 fois plus de professeurs qu'il y a cent ans.

« La demande croît très vite par suite de la satisfaction relative et progressive des besoins primaires et secondaires. Mais l'offre ne croît que lentement parce que la machine est impuissante ou faiblement efficace...

A partir d'un certain stade... le salaire de la femme de ménage devient suffisant pour lui permettre de désirer elle-même, de temps en temps, avoir une femme de ménage. Le phénomène est déjà extrêmement sensible aux Etats-Unis. Il se traduit par le coût relatif exhorbitant des services ménagers. Une Ford neuve y vaut moins cher que 1.500 heures de femme de ménage, tandis qu'en France une 4 CV Renault vaut 5.000 (cinq mille) heures de service. A la limite, le service domestique disparaîtra des peuples riches ; nous n'éviterons le régime de la boîte de conserves des jours de fête que si nous savons revenir à la coutume ancestrale de l'entr'aide bénévole entre voisins : la voisine viendra servir le repas de première communion.

Les faits actuellement observables dans le monde ne laissent aucun doute sur le sens de cette évolution. Plus un pays est riche, et plus le tertiaire y apparaît désiré, rare et cher. Aux Indes, le moindre ingénieur vit au milieu de 20 domestiques. Aux Etats-Unis le professeur d'Université lave sa voiture, tond son gazon et passe son samedi à règler, nettoyer ou réparer ses nombreux appareils ménagers ; il termine sa journée à la cuisine ou à la buanderie » (p. 95).

***b*) En outre les progrès de la technique entraînent une croissance de travaux tertiaires.** Vous achetez une voiture. Suivent les servitudes de l'entretien et de l'alimentation, du dépannage et de la réparation, des assurances et de la police de la circulation. — L'entreprise qui vous l'a livrée ne peut rester au niveau du progrès qu'en employant

[3] Cette classification est empruntée à Colin Clark, économiste australien. Elle ne doit pas être confondue avec celle que propose, avec la même terminologie, le P. Lebret, dans *Manuel du Militant*, I, p. 138 et suiv. Dans la classification suivie ici, le « primaire » comprend les besoins alimentaires, avec des moyens de production moyennement mécanisés. Le « secondaire » comprend les produits industriels où le progrès technique permet la fabrication en grande série. Le « tertiaire » comprend les services personnels, où la technicité intervient plus faiblement ou doit s'adapter à des cas individuels. (Cf. *Semaine Sociale de Dijon*, p. 73 ; *S. S. de Lille*, p. 353).

des travailleurs intellectuels dans ses bureaux de recherche. — Enfin le morcellement des tâches nécessite la création de services administratifs de liaison, au sein des entreprises privées comme des collectivités publiques.

Ne pouvant se satisfaire par le développement du machinisme, les besoins tertiaires font appel à une main-d'œuvre toujours plus nombreuse : d'où déplacement de la population active vers ce secteur d'activité et hausse relative des prix tertiaires par rapport aux autres.

« Ce déplacement de la main-d'œuvre et ce renchérissement relatif des prix ne suffisent pas à apaiser les besoins de tertiaire. Aux Etats-Unis à l'heure actuelle, plus de 55 % des travailleurs sont employés à des emplois tertiaires et cependant, dans aucun pays, le tertiaire ne paraît plus rationné : c'est que tout le monde est en mesure et parfois dans l'obligation d'en consommer. Dans aucun pays, on ne constate une telle pénurie de services personnels et une telle généralisation du *self-service*, magasins sans vendeurs, cafés et restaurants sans « garçons », hôtels sans femme de chambre... Et malgré cela, on ne rencontre dans aucun pays une demande aussi massive, et je dirais une nostalgie aussi forte, des antidotes à la civilisation secondaire : le calme, la rêverie, l'isolement ; rester un mois sans « defroster » le frigidaire, sans laver la voiture et faire vrombir l'aspirateur ; voyager, faire croisière en Europe ; se plonger dans l'étonnante humanité mexicaine... J'ai appelé *faim* de tertiaire ce besoin croissant qui revêt déjà dans les pays riches, et surtout dans les milieux intellectuels, un caractère poignant, et dont rien dans la technique moderne actuelle ne permet de prévoir l'apaisement » (p. 98).

Ce long résumé de cette conférence voudrait être une invitation à en lire le texte *in extenso*. L'auteur par ses analyses nous ouvre un aperçu sur la complexité du problème de l'abondance. S'élevant au-dessus des considérations économiques, il n'oublie pas l'homme engagé dans cette aventure. Grandeur de l'homme, toujours insatisfait, avide de promotion, en quête d'une vie en plénitude.

### IV. — L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ENTRE LA STAGNATION ET L'EXPANSION

**(*Cours de* M. Henri GUITTON, *professeur à la Faculté de Droit de Dijon*). — Ce cours a pour but de situer l'économie française dans ce milieu du XX^e^ siècle. Cette prise de vue est importante pour répondre efficacement au problème de richesse et misère. Quelles sont donc les chances de notre économie ? Elles sont en dépendance de quatre séries de condition : celles de la démographie, de la technique, de l'espace géographique, des structures en fin, soit psychologiques, monétaires ou institutionnelles.**

1° *Conditions démographiques.* — Le conférencier cite ce mot de notre vieux Jean Bodin : « Il n'y a richesse que d'hommes ». Il faut un certain niveau de population pour faire face à toutes les tâches d'aujourd'hui et préparer celles de demain. La France n'a pas atteint ce que les économistes appellent « l'optimum de population ». Cependant constatons une évolution pleine d'espérance au cours des dernières années.

« Alors que de 1935 à 1940 la France était entrée dans une ère impressionnante où le nombre des décès l'emportait sur le nombre des naissances, depuis 1942, même en pleine période de guerre et d'occupation, la natalité se redresse ; en 1945 *le bilan démographique devient positif*. De 1945 à 1951, par le simple excès des naissances sur les décès, la France récupère 1.852.000 habitants. Réjouissons-nous, mais ne chantons pas trop vite victoire. ...L'évolution risque de ne pas se poursuivre. Le taux de la natalité qui était tombé à 13 pour mille en 1941 a bien augmenté jusqu'en 1947 (21,3 pour mille), mais il recommence à diminuer depuis lors : il est à 20 pour mille en 1951. Le gain démographique diminue depuis 1950, de 325.000 à 260.000 en 1951. La reviviscence démographique a été une large récupération plus que l'amorce d'une nouvelle tendance de longue durée » (p. 108).

Si des statistiques générales on passe à l'examen de la « structure démographique », l'optimisme doit mettre une sourdine. La structure est la répartition de la population selon les âges ou selon les professions.

La structure des âges est représentée par une pyramide : à la base, la jeunesse ; au milieu, les classes adultes ; la vieillesse se situe au sommet. Or notre pyramide s'alourdit. Les progrès de la médecine en effet diminuent la mortalité : soit en réduisant la mortalité infantile, soit en multipliant les cas de longévité. Ces résultats heureux en eux-mêmes ont leur répercussion dans l'économie : sur les classes adultes et productives tombe la charge accrue des autres classes non productives.

La structure professionnelle est la répartition de la population dans les diverses professions. Reprenant la classification des activités en primaires, secondaires et tertiaires (cf. supra, cours de M. Fourastié), H. Guitton constate le gonflement du tertiaire. Il se demande alors, en face des chiffres, indices du commerce, des services publics, des professions libérales, s'il ne faut pas distinguer un tertiaire sain d'un tertiaire malsain, « et en particulier, si l'attirance des Français vers les professions aux mains propres, n'est pas souvent un refus d'un travail plus utile, mais plus difficile » (p. 110).

2° *Conditions physiques et techniques.* — **La France est un pays relativement pauvre, en ce qui concerne les matières essentielles à l'industrie moderne. Du moins saura-t-elle compenser cette relative déficience par une sage exploitation de ses avantages ? Ici intervient la technique. Or nous sommes, sur ce point, retardataires. Voici quelques chiffres concernant notre productivité ou rendement.**

« **Dans nos mines de charbon. Lorsqu'un mineur de fond extrait, en France, 800 kilogs, il en extrait 1.200 en Grande-Bretagne, 1.600 dans la Ruhr, et 4.000 aux Etats-Unis.** En moyenne, un travailleur français serait de 4 à 5 fois moins efficace qu'un travailleur américain. Est-ce à dire que le travailleur français soit moins résistant, plus paresseux, moins ingénieux ? Nous savons bien que non, nous savons même que c'est l'inverse. Les causes sont ailleurs. Elles tiennent à la configuration de notre sol, à la vétusté de nos gisements ; elles résident surtout dans l'insuffisance de notre équipement, de nos outillages » (p. 112-113).

Quant à notre outillage, qu'il suffise de relever cette appréciation générale :

« L'âge moyen de notre parc à machines était dès avant cette guerre, d'environ 25 ans, contre 7 à 9 en Grande-Bretagne, et 5 à 7 aux Etats-Unis » (p. 113).

Depuis la Libération un effort a été tenté pour rattraper ce retard. Nous sommes encore loin du terme.

3° *Conditions d'espace géographique.* — Aujourd'hui moins que jamais, l'économie française ne peut se développer sans s'harmoniser avec l'économie mondiale. Cette harmonie doit être poursuivie sur trois plans : la liaison avec nos territoires d'Outre-Mer, l'organisation de l'Europe, et enfin notre situation par rapport aux grands blocs de l'économie américaine et de l'économie soviétique.

4° *Conditions de structures.* — Notre psychologie française a trop souvent été caractérisée par la crainte du risque, le manque de hardiesse devant les rénovations nécessaires. Sur le plan monétaire, on s'est contenté des facilités illusoires de l'inflation. Sur le plan institutionnel, nous avons traîné des structures qui paralysaient notre essor économique. Un exemple pris dans l'agriculture.

« C'est Le Play qui avait accusé le code civil d'être une machine à hacher le sol. On sait quel est le morcellement du sol français, et comment cette cristallisation en parcelles qui s'amenuisent de génération en génération, interdit une exploitation rationnelle. La propriété conduit, en se perpétuant par les partages, à freiner le développement de la technique. Le remembrement foncier constitue ainsi une adaptation juridique qui permet de retrouver une structure des exploitations conforme aux nouvelles nécessités des outillages créateurs d'expansion. On sait ainsi que 500.000 hectares ont été remembrés chez nous, de 1947 à 1949, et que les opérations en cours portent sur 1.500.000 hectares » (p. 117).

Cet exemple et d'autres analogues suggèrent dans quel sens et dans quel esprit on pourrait poursuivre les réformes de structures.

En définitive, ce cours aura montré quel effort de rajeunissement s'impose à la France, si elle veut tenir sa place dans le monde, c'est-à-dire être à la hauteur de la tâche que Dieu lui a confiée dans l'administration des biens de ce monde.

* *

Toute cette première partie consacrée à l'étude des faits a pu nous révéler les dimensions de la charité moderne. Elle illustre de façon saisissante le jugement de Pie XI, si souvent repris par son successeur actuel, parlant de « la distribution des biens, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste les graves dérèglements. » (*Quad. Anno* et *Lettre de S. S. Pie XII* à M. Charles Flory). Aujourd'hui le scandale éclate de partout, dans nos cités comme à l'échelle mondiale.

Une autre conclusion est une prise de conscience du pouvoir de l'homme pour créer l'abondance, mais à condition d'une sage application de son effort.

---

## 2e Partie : LES PRINCIPES

Après les exposés et les analyses qui ont révélé l'inégalité dans la répartition des richesses, des voix autorisées vont rappeler les exigences de la conscience chrétienne.

### I. — La hiérarchie des biens

(*Cours de* M. le chanoine Mouroux, *supérieur du Grand Séminaire de Dijon*). — En présentant « la hiérarchie des biens », M. le ch. Mouroux s'excuse de ne rappeler « qu'un certain nombre de banalités fondamentales ». Il a su rattacher de telle sorte les sereines vérités à nos luttes actuelles, que son cours en a pris un caractère dramatique, et qu'il ne peut plus laisser en repos le chrétien de bonne volonté.

1° *La hiérarchie objective des biens.* — Quoi de plus banal que de présenter, en un schéma, les biens matériels, spirituels, et enfin surnaturels, en correspondance à l'ordre des corps, des esprits et de la charité ! Mais des « biens » ne se définissent tels que par rapport à l'être qu'ils doivent combler, parfaire. On ne peut donc aborder cette question sans entrer au cœur du problème de l'homme et de sa destinée : l'homme a une vocation personnelle ; elle est conditionnée par un enracinement social ; elle s'accomplit au cours d'un cheminement terrestre. Chaque aspect de ce problème met l'homme en face d'options. Nous sommes engagés dans le drame.

a) *Vocation personnelle.* Elle doit être envisagée sous son triple aspect, terrestre, spirituel, divin.

L'homme vit sur terre. Le Créateur lui a donné, comme à un fils de Roi, ce beau domaine à exploiter, afin d'en manifester les virtualités et pousser à bout l'œuvre créatrice. Son attitude, conforme à l'ordre divin, est de « *domination* » ou de « *maîtrise* ». Ce faisant, il nourrit son esprit et s'élève à Dieu.

L'homme est, en effet, esprit. Il a une vocation spirituelle. Pour l'accomplir, il se procure des biens proportionnés : culture, moralité, justice et amour, « sécurité, dignité, joie et paix ». La personne est un centre, elle a valeur de fin. Son attitude sera donc, par rapport aux biens spirituels, « *l'intégration* », non pas dans une captation égoïste, mais dans une attitude toujours ouverte, conforme à ses capacités d'infini.

Voilà donc l'homme en possession ou en quête de biens d'ordre différent : les biens matériels et les biens spirituels. Déjà « *une option s'impose* ». Les biens spirituels doivent avoir le primat sur les autres ; les biens matériels sont au service de la vie spirituelle. « Toute domination de l'univers n'est rien à côté de l'achèvement d'un esprit » (p. 123).

Fils adoptif de Dieu, par don gratuit, l'homme a une vocation divine. Sa vie en Dieu est sa seule véritable fin, son seul Bien. Ici tout dépasse les efforts et les exigences de la nature. Tout est donné miséricordieusement par le Dieu-Amour qui nous associe à sa Vie. L'attitude de l'homme est « *l'acceptation* », la correspondance, le « don total de soi

Et ici une nouvelle option s'impose : *choisir entre l'homme et Dieu.* L'homme n'est pas à lui-même sa propre fin suprême. Il la trouve en se donnant à Dieu, dans le retour de tout son être à Dieu dans le Christ Jésus.

b) *Conditionnement social.* L'homme s'accomplit au sein d'une société. Il a besoin de conjuguer ses efforts à ceux de ses semblables. Cet effort collectif produit un Bien Commun, toute une richesse de civilisation, constituant un soutien, une protection, un milieu nourricier. Mais celui qui, membre de l'humanité, s'astreint au Bien Commun terrestre, est aussi un esprit, transcendant à la terre, une personne. A ce titre, la société est faite pour l'hom-

me. Alors se présente *une troisième option*, d'une tragique actualité. La société cède trop volontiers à la tentation de se poser en fin absolue, asservissant les personnes.

Cette option philosophique se double d'une option religieuse. Uni au Christ, l'homme appartient à une société nouvelle, l'Eglise, où il trouve abondance de biens surnaturels pour l'épanouissement de son être divinisé. Le Bien Commun de cette cité mystique est en connexion étroite avec celui de la cité terrestre.

« (Rapport) de coordination, parce que tous deux sont nécessaires, distincts et valant par leur finalité propre ; de subordination, parce que le bien commun naturel est finalement au service du bien commun surnaturel ; d'implication réciproque, parce que, si le bien commun naturel fournit des *conditions normales* d'exercice à l'activité chrétienne, en retour la force de la grâce vient *guérir l'instinct social*, en rendant l'homme capable d'observer les exigences de la loi naturelle, et donc du bien commun naturel ; ce bien naturellement *orientable* à une fin plus haute, *elle l'oriente en fait* à la Fin dernière, en l'empêchant de se fermer sur lui-même, et en le soulevant du dedans ; dès lors, le Christ peut réaliser avec une société donnée ce « rapport intime d'élévation et de confirmation vitale » (Pie XII), qui définit un aspect essentiel de son rôle sauveur. C'est dire qu'il n'est pas de libération, ni de promotion humaines, véritables et complètes, sans la grâce du Christ : Dieu n'est pas « la solitude des hommes », Il est la communion des hommes. *Quatrième option*, et d'autant plus redoutable que, lorsque le social terrestre se pose en valeur absolue, il s'oppose massivement au Christ, avant même de l'avoir directement rencontré » (p. 126).

c) *Les biens de départ nécessaires*. Sur cette terre, l'homme est en marche. Il doit trouver dans la société un ensemble de biens qui rendent possible sa marche vers sa fin. Cet ensemble comprend un peu des biens de chaque catégorie analysée plus haut : matériels, spirituels, divins. Si dans leur hiérarchie, « les biens matériels... sont les plus humbles des trois, il ne faut pas croire qu'ils sont minimisés, ils sont situés, et c'est tout différent. » Le conférencier le montre par l'exemple de la nourriture.

2° *L'option inévitable devant cette hiérarchie*. — La première partie de ce cours a fortement établi la hiérarchie objective des valeurs. Mais cet ordre objectif n'est pas toujours respecté. Dans l'esprit de l'homme, donc du point de vue subjectif, une autre table de valeurs est dressée. Car « l'homme a le redoutable pouvoir de fabriquer ses valeurs et ses biens ». Un bien, une valeur, sont toujours relatifs à l'homme qu'ils doivent combler, répondant à son attente. Or l'homme se construit lui-même, dans la fidélité ou la perversion. « *Qualis unusquisque est, talis finis videtur ei* ». Selon l'orientation profonde qu'il s'est donnée, l'homme valorise différemment les biens qui s'offrent à lui.

Pour opérer son choix, l'homme est en position périlleuse, du fait du péché qui pèse sur lui : péché originel dont il porte la trace et péché ou force du mal à l'œuvre dans le monde. « Si l'homme cède à la convoitise, il pervertit la hiérarchie des biens ». Dès lors, ce n'est pas seulement sa destinée personnelle qui est compromise. La cité humaine va en porter le contre-coup ; elle se bâtit sur des valeurs faussées.

« ...Lorsque, à travers la rationalisation, l'économie de profit, la concentration, les structures économiques sont montées, que les techniques sont devenues dominatrices et meurtrières, et que le désordre général est établi ; « lorsque ce ne sont plus les besoins humains qui règlent, selon leur importance naturelle et objective, la vie économique et l'emploi du capital, mais que c'est le capital et ses intérêts qui déterminent quels besoins doivent être satisfaits et dans quelle mesure ils le seront » ; « lorsque ce n'est pas le travail humain au service du bien commun qui attire et emploie le capital, mais au contraire *le capital qui dispose du travail et de l'homme lui-même*, et qui les oriente à son gré, comme des billes dans la main d'un joueur » (Pie XII) ; lorsque le groupe humain est solidement bâti avec de grands riches et des misérables, alors l'organisme économique, social, politique, secrète ses propres poisons et enfante un terrible déterminisme. D'une part *il nourrit la cupidité de tous*, parce qu'il en est le produit, parce qu'il en véhicule la justification pratique, parce qu'il en exaspère le désir... D'autre part, *il aveugle le regard humain*, parce qu'il lui fait apprécier comme normal l'effort tendu vers le pur enrichissement ; parce qu'il lui enlève la lucidité nécessaire pour mettre cet effort en question, pour le référer à des normes spirituelles... Par suite, il n'est plus besoin d'avoir spécialement le cœur dur, pour tyranniser l'homme. Il suffit d'être inséré dans ce système économique qui fonctionne comme une machine de déshumanisation, d'être pris — même malgré soi — dans l'engrenage et de le faire fonctionner pour sa part, aveuglé par l'immédiat, le parcellaire, l'inévitable, et rassuré, s'il en est besoin, par une de ces bonnes intentions dont nous savons que l'enfer est pavé » (p. 130-131).

Puisque les structures sont faussées, le remède doit être cherché dans une réforme de ces structures. Mais le mal est plus profond. Il est dans le cœur de l'homme ; seule une conversion peut amorcer le redressement de la situation. Comment entendre cette conversion ? Il faut revenir à la véritable hiérarchie des biens par le détachement, par la pauvreté évangélique. Cette pauvreté est avant tout une disposition intime ; elle doit aussi s'incarner socialement.

Sur le plan social, elle n'exige pas qu'on renonce au progrès technique, qui se situe dans la vocation de l'homme.

« Mais elle exige absolument *que la hiérarchie soit respectée*, que ce progrès soit entrepris et calculé en vue des besoins nécessaires et de la dignité fondamentale de l'homme. Et donc, primauté socialement vécue du service de l'homme, contre la primauté de l'argent ; priorité de production des biens primaires, nécessaires à tous, condition de base pour une existence humaine et réalisation de la volonté divine, qui destine la terre à tous ; égalisation d'ensemble des conditions de vie par suppression de l'enrichissement monstrueux et de la misère dégradante, voilà quelques-unes des exigences essentielles de la pauvreté dans le monde d'aujourd'hui » (p. 134).

## II. — L'APPROPRIATION DES BIENS

(*Cours du* R. P. SOMMET, *professeur au Scolasticat de Chantilly*). — Une politique de Revenu national, si elle est souhaitable, se heurte cependant au droit de propriété. Produire et redistribuer peuvent-ils se réaliser sans porter atteinte à ce droit considéré comme inviolable ? Le droit de propriété n'est-il pas une sauvegarde de la personne humaine ? Le P. Sommet entreprend de dénouer le dilemme, en montrant comment ce droit, du moins selon sa conception chrétienne, s'accorde avec une

litique de Revenu national, qu'il s'agisse des fins, s moyens ou des méthodes.

1° *Fins de la propriété et politique de R. N.* — op longtemps a prévalu la conception libérale de propriété privée, dont on trouve une expression ns notre Code civil. L'Eglise, par contre, ne cesse rappeler que le droit de propriété n'est pas solu ; il est une administration des biens sous regard de Dieu, le seul Maître absolu, dans le t d'assurer leur double finalité : individuelle et ciale. « Qui possède, possède pour tous ». (Card. hard, cité, p. 140).

Ce droit ne reste pas dans l'abstrait. Il s'incarne ns des formes juridiques et techniques, variables lon les époques. Précisément nous assistons actellement à une évolution économique qui a sa percussion sur les formes de propriété. A une onomie en expansion a succédé « une économie marché saturé ou du moins organique ». Le ogrès réclame, à chaque pas, ajustement à l'ensemble, souci de répartition. « Chacun est solidaire tous » (p. 141).

C'est dans ce réseau de solidarité que l'on cherera désormais une sécurité, que la richesse acise, devenue si instable, est impuissante à prorer. A la richesse immobilière, stable, de jadis. s hommes préfèrent « *la richesse-revenu* ». « Plus core préfèrent-ils ce *revenu variable* dont ils pèrent qu'il s'ajustera au mieux au cours des ix ».

« Notons l'originalité de ce genre de propriété : son ivilège, et la liberté qu'elle procure et qui consiste ns un régime de biens réglementé, vaut plus par la glementation que par le bien possédé. Cette réglemention, pour être réelle, s'appuie sur les droits poliques et sociaux du citoyen. En sorte que la propriété sirée est d'abord l'usage de biens garanti par la solirité de droit avec tous les citoyens, et qui permet de nstruire ainsi un avenir à la fois pour tous et pour acun. Ainsi la propriété ne peut être désirée comme droit individuel de jouir, dans l'indépendance absolue. s propriétaires eux-mêmes n'ont-ils pas voulu avoir r Sécurité Sociale ? » (p. 142).

Comment ne pas constater la convergence de ce ouvement avec les optatifs de l'idéal chrétien de propriété ? Comment ne pas accueillir avec joie s techniques d'une telle économie qui font desndre ce désir dans l'ordre des possibles ?

2° *Dans l'ordre des moyens.* — On n'est pas d'acrd sur l'urgence des tâches à entreprendre. Tans que les uns poursuivent leur idéal d'une société production et répartition seront équilibrées pour bien de tous, d'autres, plus sensibles aux cris la misère actuelle, visent à son soulagement par s secours immédiats. Et cet accord de principe e nous avons relevé précédemment « sur les vraies chesses à promouvoir » doit-il tourner à l'oubli, sacrifice des miséreux ?

Le P. Sommet rappelle le droit premier et imescriptible à la vie, à la subsistance, le droit de opriété n'étant que second par rapport à lui, et son service. Ce droit a un contenu que les Encyques ont précisé : le droit à un certain degré d'aisance et de culture ». L'homme a droit à ener une existence digne de sa vocation.

Comment satisfaire à ces exigences ? Les sacries que l'on va demander à la propriété, ne vontpas effriter ce droit, compromettre l'autonomie spirituelle qu'il garantit ? Le R. P. reprend la juste notion de la propriété qui se justifie « par l'usage *personnalisant* et *responsable* qu'en font les hommes (gestion privée) et le *bien commun* qu'ils favorisent ainsi (usage commun) ». Confrontées à cette notion, certaines proliférations modernes peuvent être sacrifiées, sans atteinte au droit de propriété. Tout au contraire, la propriété en sort purifiée ; elle s'universalise, en se rendant accessible à un plus grand nombre d'hommes.

Pour illustrer sa démonstration, le conférencier a dénoncé « ces biens superflus de la vie personnelle qui étouffent la vraie liberté » dans l'égoïsme, « certains traitements ou indemnités de faveur qui ne sont plus liés à des risques proportionnés ; certaines formes de capital, strictement impersonnelles, remises à la puissance de quelques - uns, n'imposant nul devoir et proliférant selon les lois du pur profit... » (p. 147). Il a de même posé la trouble question du réinvestissement ou celle de la très grosse entreprise, « dont on ne sait plus exactement qui la possède ». Nous ne pouvons que renvoyer à ces intéressants développements.

3° *La mise en œuvre des moyens.* — Elle requiert l'intervention de la puissance publique. Chargée du bien commun, il lui incombe d'établir un ordre de justice. Certes l'Etat n'a que trop tendance à s'imposer d'une manière totalitaire. A l'encontre, le citoyen cherche à résister de toute la force de son individualisme. Entre ces excès, le sens chrétien oriente vers une société communautaire, respectueuse des droits de la personne.

Pour l'édification de cet ordre, le chrétien apporte à la fois sa conception juste du droit de propriété, garantie des libertés personnelles, et aussi l'esprit évangélique de pauvreté. Il marche vers l'unique richesse, celle du Royaume, où il n'y aura plus ni mien ni tien.

### III. — Egalité et inégalités

(*Cours de S. Exc.* Mgr Ancel, *évêque auxiliaire de Lyon et Supérieur général du Prado*). — Avec ce sujet, nous sommes vraiment au cœur du problème de cette Semaine. L'étude des faits a révélé l'inégalité dans la distribution des richesses. Avant de proposer des orientations pratiques, il faut de toute nécessité se prononcer sur ces inégalités, qui divisent les hommes. Mgr Ancel présente donc la doctrine de l'Eglise, si souvent annoncée, à notre époque, par les Souverains Pontifes.

1° *Egalité fondamentale et inégalités diverses.* — Dès le départ, Mgr. A. affirme avec force « l'égalité fondamentale qui existe entre tous les hommes ». Elle est fondée sur leur origine et leur participation commune à la même nature. Elle l'est encore, et d'une manière plus sacrée, par leur commune vocation de « fils de Dieu, membres du Christ, participant à la vie divine ».

En contraste avec cette égalité fondamentale, ressortent les multiples inégalités. Que l'on ne confonde pas, précise Mgr A., *inégalité* et *diversité*. « Le mot *inégalité* désigne la *possession en quantité différente d'un même bien* (ex. inégalité de salaires). Le mot *diversité* désigne *la possession de biens différents* (ex. diversité raciale) ». Toutefois diversité et inégalité vont parfois de pair : p. ex. le travail du manœuvre, différent du travail de l'ingénieur,

s'accompagne d'une inégalité de rétribution. Ces précisions données, Mgr A. donne un tableau ou un essai de classification des diversités et inégalités.

*a*) Certaines sont strictement naturelles. — « Elles affectent l'être humain à sa naissance ». Diversité de sexe, de race, qualités naturelles propres à chacun (santé, force, intelligence, etc.).

*b*) Certaines inégalités sont socialement nécessaires. — On peut les appeler avec le conférencier, « des inégalités ou des diversités fonctionnelles ». Il y en a qui commandent et d'autres qui obéissent. Toutefois « il n'est pas nécessaire que telle ou telle fonction soit réservée à telle personne ou à telle catégorie sociale. C'est une autre affaire. »

*c*) Il y a des « inégalités d'avoir et de culture ». — Elles dérivent pratiquement de la diversité des aptitudes et de la diversité des fonctions. L'homme plus fort et plus habile produit plus et mieux, il gagne d'avantage ; plus intelligent, il acquiert une plus haute culture. D'autre part l'expérience montre que communément l'on fuierait les responsabilités ou le risque, s'il n'y avait l'espoir d'un plus grand gain.

*d*) Il faut tenir compte des chances offertes à chacun, ou des efforts personnels déployés.

*e*) Enfin, il faut remarquer que diversités et inégalités ne sont pas absentes du plan surnaturel. Dieu dispense ses dons librement : à l'un, cinq talents ; à l'autre, un. Et l'Eglise, Corps Mystique du Christ, présente la diversité de ses fonctions, comme l'inégalité des situations. Cet exemple peut éclairer le problème débattu sur le plan social et économique.

2° *Appréciation morale.* — a) *En droit.* Les inégalités et diversités sont, à plusieurs égards, un bien :

— au point de vue métaphysique ; aucun individu ne pouvant épuiser la richesse de la nature humaine, il est bon que cette richesse se manifeste dans les qualités ou les talents divers des hommes. Pourquoi en tirer prétexte à orgueil ou à jalousie ? « Bienheureux ceux qui se réjouissent d'être ce qu'ils sont, et qui se réjouissent aussi de la beauté et de la valeur des autres individus, des autres groupes sociaux, des autres races et des autres nations. »

— au point de vue social ; une société est riche de la variété des dons de ses membres.

— au point de vue de la charité ; les inégalités multiplient les occasions de pratiquer la charité. Les dons inégalement répartis appellent des services mutuels. Les hommes sont appelés à se faire serviteurs les uns des autres.

La charité fraternelle est aussi « mise en commun ». Face à certaines inégalités qui ne sont pas nécessaires,

« il est normal que, sous l'influence de la charité, un rapprochement se fasse de plus en plus entre les hommes au point de vue de la culture et du niveau de vie. Ce rapprochement ferait peu à peu disparaître les « classes sociales », en tant que la classe constitue un groupement fermé en lui-même et opposé aux autres, mais il ne ferait pas pour autant disparaître les inégalités sociales. Il y aurait encore, dans chaque société, des catégories distinctes et une véritable hiérarchie » (p. 165).

b) *En fait.* Cependant, les inégalités ne se présentent pas comme elles auraient pu le faire dans le plan de la Providence. Par suite du péché, elles se présentent comme des occasions d'exploitation et d'oppression. Le monde, en effet, s'est détourné de Dieu ; il n'a pas reçu le Christ. Et, même parmi les chrétiens, « beaucoup se sont laissé séduire par les théories matérialistes de notre époque. Ils ont abandonné la doctrine sociale de l'Eglise et ils n'ont pas joué dans le monde le rôle que l'on aurait été en droit d'attendre des disciples du Christ » (p. 166).

Faut-il rappeler les protestations des Papes, de Léon XIII à Pie XII ? Il est trop clair que le monde actuel a trahi les intentions divines. Nous n'avons pas le droit « de nous résigner devant une pareille injustice et devant une telle absence de fraternité humaine ».

c) *Exigence de promotion.* A la lumière de ces principes, Mgr A. étudie la question si actuelle de la promotion collective des groupes défavorisés. S'il s'agit de faire passer des groupes prolétarisés à des conditions de vie humaine, cette promotion est une libération, une œuvre de justice, et strictement obligatoire. S'il s'agit d'accéder à des conditions de vie et de culture jusque là réservées à des privilégiés, cette promotion ne s'impose pas au titre de la stricte justice. Mais ne peut-on pas dire, comme le propose Mgr A., qu'une telle promotion est appelée par les exigences de la charité (esprit de service et de mise en commun), par celles du bien commun du pays (trouvant son avantage à la mise en valeur des aptitudes de tous ses enfants), par celles de la paix (toujours menacée par de trop grandes différences dans les situations). Ces considérations fondent une certaine obligation de procurer la promotion collective.

« Malheur, disait Pie XII, le 13 juin 1943, malheur à qui oublie qu'une véritable société nationale comporte la justice sociale, exige une juste et convenable participation de tous aux biens du pays » (cité p. 171).

3° *Directives.* — Pour ne pas rester dans la région des principes, sans cependant anticiper sur les applications qui sont réservées à la troisième partie de la session, Mgr A. termine en exposant « les conditions générales que doit réaliser toute action concrète, si elle veut être efficace » (p. 172).

La 1re condition est une charité authentique, celle qui consiste à aimer comme le Christ a aimé. Elle seule rend capable de se mettre à la place des autres pour les comprendre. Elle donne le courage des sacrifices inévitables. Elle rapproche dans une véritable communauté humaine. A cette condition s'ajoute la pauvreté évangélique dont a déjà parlé M. Mouroux.

La 2e condition est la formation d'une opinion publique éclairée sur les problèmes que posent les inégalités humaines. Faire la lumière pour inquiéter les égoïsmes et pour déjouer l'exploitation politique des injustices sociales.

La 3e condition est de garder la préoccupation du bien commun, afin de ne pas favoriser un groupe au détriment des autres.

Toutes ces conditions peuvent se trouver réalisées grâce à « la condition des conditions », à savoir « l'appartenance à un mouvement d'Action Catholique ». Sans vouloir développer, il ne sera pas inutile de citer ce passage de Mgr A. :

Je connais les objections : on n'a pas le temps, bien : les réunions d'Action catholique ne sont que parlottes, elles ne servent à rien. Je pense qu'il t répondre : 1° il est nécessaire de prendre du temps ur assurer à son action ce qui conditionne son efficité ; 2° allez à ces réunions, apportez vos problèmes elles ne seront plus des parlottes, mais une recherche lumière pour éclairer toute votre action, toute votre » (p. 176).

IV. — Fondements, moyens et organes de la répartition du revenu national

(Cours de M. André Piettre, *doyen de la Faculté Droit de Strasbourg*). — Ce cours se situe à la rnière de la 2e et de la 3e partie de la Semaine ciale. Il reste dans la région des principes. Il rque déjà les grandes orientations que viendront éciser les cours suivants.

Quels sont les *fondements de la répartition?* Ils nt de deux ordres : il faut tenir compte de *la alité* et ne pas oublier *le droit.*

1° *La réalité?* « On ne peut répartir, nous dit-on, e ce qu'on a produit. » Veut-on une plus abonnte répartition ? Il faut produire davantage. C'est nple, trop simple même. Ce simplisme doit être rigé par deux remarques.

Intéressez l'ouvrier à la production, en l'intént à l'entreprise, la production s'en ressentira. un autre sens, la répartition n'est pas sans luencer la production. On peut avoir quelques s revenus en face d'une multitude de salaires igus ; alors la demande de produits de luxe est ivée par les grosses fortunes, tandis que la proction des objets de nécessité courante est freinée la faiblesse du pouvoir d'achat des masses. Au ntraire, une répartition qui tendrait à rapprocher revenus extrêmes vers une moyenne favoriserait production des biens les plus usuels. Ainsi il y liaison réciproque entre production et répartition

2° *Le droit* a aussi à intervenir. Ses exigences ivent diriger la répartition au nom des exigences la personne. L'homme en tant qu'être humain droit à la vie. Il faut tenir compte de ses mérites s la production, ce qui lui confère des droits. fin, il faut tenir compte de l'institution familiale, les responsabilités s'accompagnent de droits.

Ces principes rappelés, comment les faire passer s la réalité ? L'exposé suit un ordre à la fois ique et chronologique.

Le XIXe siècle a connu le plein essor du libérame. On attend la prospérité d'un système de lois si inéluctables que les lois physiques. M. Piettre stigmatise du nom « *d'économie inconsciente* ». e aboutit à la plus flagrante injustice.

A cette économie a succédé une « *économie inète* » caractérisée par une prise de conscience l'injustice sociale et par un effort réformateur t effort vint à la fois de certains chefs d'entrese généreux, de la classe ouvrière elle-même, et pouvoirs publics. En fait, il se heurte à un mur rain.

« Un des faits les plus frappants de l'évolution conmporaine — qui malheureusement échappe à la statique — c'est la rigidité des profits en face de la bilité des salaires réels (c'est-à-dire de l'inefficacité relèvements des salaires nominaux). Rigidité des ofits consacrée par le dirigisme de guerre (les fameux aux de marque »). Rigidité des profits consacrée (et simulée) par l'auto-financement. Rigidité des profits garantie par la puissance des ententes... Ce n'est pas être révolutionnaire que de le dire, c'est être vrai, et si les chrétiens n'avaient pas le courage de dire la vérité, qui l'aurait ? — Ainsi s'oppose à l'inquiétude des uns la sourde résistance des autres » (p. 189).

Cette impuissance invite à passer à un autre stade : « *l'économie corrigée* ». On s'efforce de remédier aux défectuosités laissées par la répartition des salaires, en recourant à une re-distribution. Elle emploie des moyens directs : impôt progressif ou Sécurité Sociale généralisée (plan Beveridge) ; et aussi des moyens indirects : inflation, déflation, protectionnisme accordé à telle branche d'activité, etc. Cette intention n'a pas donné les résultats escomptés. Une fois de plus, le capitalisme a su s'adapter et répondre par des « parades » aux mesures qui le menaçaient. Trois faits le montrent :

« Ce sont : 1° l'auto-financement des entreprises, et en particulier des entreprises en sociétés ; 2° la rigidité des profits déjà signalée ; ces deux faits aboutissant 3° à rejeter les prétendues « charges sociales » (ou fiscales) de la redistribution sur ceux qui devraient en être les bénéficiaires. »

Il y a redistribution, oui, mais non entre les classes, mais seulement à l'intérieur d'une même classe, les travailleurs bien portants payant pour les malades, les célibataires pour les familles nombreuses, etc. C'est là *le grand leurre de la Libération, la grande duperie,* il faut avoir le courage de le dire, *de la Sécurité Sociale* » (p. 191).

Cet échec s'explique par la puissance des groupements professionnels ou coalitions d'intérêts. La puissance de cette nouvelle féodalité demande à être contenue et régularisée par un pouvoir politique fort. Ainsi entrerait-on dans un 4e stade : « *l'économie consciente* ».

Le propos de M. Piettre se bornant à préparer une juste répartition du Revenu national, il appelle de ses vœux un Etat « qui tienne vigoureusement en main la politique des prix, la politique des salaires et celle des impôts ». Mais ce souhait ne peut se réaliser qu'en dotant l'Etat d'organes adaptés à cette tâche. Le conférencier en donne l'esquisse à partir de ce qui existe et peut en être l'amorce.

(*A suivre*). A. Tillet, p. s. s.

# QUESTIONS
## de science ecclésiastique
### CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Comment le démon, plongé dans les tourments de l'enfer, peut-il encore tenter, sur terre, avec tant de patience et de ruse, les hommes ? Quand on souffre violemment, il semble qu'on est incapable de travailler avec calme et patience.

2° Certainement, en tentant les hommes pour les pousser au péché, le démon agit mal et mérite donc de nouveaux châtiments de la part de Dieu. Ne ferait-il pas mieux de nous laisser tranquilles ? Au moins, il n'augmenterait pas le degré de ses souffrances.

R. — I. Que le démon, malgré les souffrances endurées par lui, puisse encore avec patience et ruse, agir sur les hommes pour les induire en tentation et les inciter à commettre le péché, c'est là une vérité que l'on trouve nettement exprimée dans

la première épître de S. Pierre : « Veillez et priez, car votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rôde autour de vous, cherchant qui dévorer » (v, 8). Notre-Seigneur a voulu être tenté au désert pour nous montrer que nous ne devons pas nous effrayer d'être tentés.

Comment le démon peut nous porter au mal, nous en trouvons l'explication psychologique dans la puissance de la volonté angélique, même condamnée aux peines infernales. D'une part, en effet, les démons ont conservé, en principe, toutes les prérogatives naturelles de la nature angélique : leur intelligence et leur volonté demeurent intégralement avec leur puissance d'intellection et d'action connaturelles. La simplicité même de la nature angélique s'oppose à la moindre soustraction à cet égard. S. Thomas, Ia, q. 64, a. 1.

Sans doute, cette puissance est, en beaucoup de ces manifestations possibles, liée par Dieu soit directement, soit par le moyen de la peine du sens. S. Thomas, Ia, q. 64, a. 3 ; *Suppl.*, q. 70, a. 3. Mais, quand cette puissance s'exerce, elle le fait principalement en agissant sur nos sens et notre imagination. L'intelligence subtile de l'ange déchu lui fait deviner le processus des réactions de l'intelligence éveillée par l'imagination, sur les dispositions de la volonté humaine. Le démon peut ainsi exercer sa puissance sur nos facultés affectives pour y éveiller des tentations troublantes.

D'autre part, la souffrance causée au démon par le châtiment infernal n'est pas de nature à le rendre incapable d'exercer sur l'homme sa puissance néfaste. Sans doute, le démon endure une réelle souffrance, mais cette souffrance n'est pas comme celle de l'homme composé d'un corps et d'une âme, une *passion* au sens propre du mot, laquelle ne peut exister que dans une faculté affective sensible, essentiellement jointe à un organe corporel.

La souffrance qui absorbe le patient au point de lui faire perdre tout autre sentiment ou toute initiative d'activité, c'est la souffrance *sensible*, dont l'influence rejaillit sur la partie supérieure de l'être tout comme, dans l'ordre moral, les attraits des appétits inférieurs peuvent avoir une influence néfaste sur les déterminations de la volonté. Mais, dans l'ange pur esprit..., rien de semblable. La douleur ne désigne chez le démon qu'*un acte de la volonté*, un effort de la volonté contre ce qui est ou ce qui n'est pas ; contre ce qui est à l'encontre de cette volonté perverse ; contre ce qui n'est pas et que désire cette volonté dépravée. Réfléchissons un instant à ce que désire, dans sa perversion, la volonté réprouvée. Le péché, c'est, au fond, le naturalisme, la négation de Dieu auteur et fin de la vie surnaturelle. Cette négation, le réprouvé, démon ou homme, l'a voulue au moment de sa damnation ; il la veut encore ; il la veut toujours et par tous les moyens en son pouvoir. Ne pas rechercher cette négation du domaine souverain de Dieu sur les créatures aptes à conquérir la béatitude éternelle serait pour Satan et pour ceux qui lui ressemblent une souffrance pire encore que celle qui résulte de cette volonté pervertie. Loin donc que la souffrance empêche le démon de chercher le mal moral des autres, elle l'y incite de toute la force des ressources extraordinaires que possède encore, dans sa richesse naturelle, la nature angélique (A. Michel, *Les Mystères de l'Au-delà*, p. 77).

II. — Dans ces actes de volonté perverse, cherchant à détruire l'influence divine dans les âmes, le démon veut le mal, cherche le mal, et donc commet des péchés, multiplie des causes attirant sur lui le châtiment divin. Comment allier ce[tte] conclusion avec la vérité très certaine de la fix[ité] des peines infernales ? Tel est, au fond, le nouve[au] problème posé par la seconde question de no[tre] consultant.

Que par sa volonté de nuire aux âmes, le dém[on] commette des actes qu'on peut appeler péchés, n[ul] n'en doute. Tout d'ailleurs est péché dans sa v[o]lonté pervertie. De lui, on peut dire ce que Bossu[et] affirmait de l'homme réprouvé : le péché ne f[ait] qu'un avec lui ; c'est l'homme, c'est l'ange deve[nu] *péché*.

Est-ce à dire toutefois que cette multiplicati[on] de fautes doive attirer sur le démon de nouvea[ux] châtiments ? Non, à coup sûr, car du premier co[up] l'esprit réprouvé a atteint la totalité de la pei[ne] méritée par sa révolte. Pour maintenir cette af[fir]mation, certains auteurs déclarent que les péch[és] commis par le démon dans l'exercice de sa pu[is]sance malfaisante ne sont pas des péchés forme[ls] parce qu'ils n'émanent pas d'une volonté libre [de] faire le bien. Ne pourrait-on pas cependant reco[n]naître qu'il y a péché formel ? Sans doute, [le] démon, comme l'ange bienheureux, n'est plus lib[re] quant au choix de sa fin dernière ; mais ne l'es[t-il] pas encore, du moins en une certaines mesu[re] quant au choix des moyens se rapportant à cette fi[n].

Qu'importe d'ailleurs ! Mérite et démérite [ne] sont possibles qu'aux êtres libres n'ayant pas e[n]core atteint leur fin ; mais à ceux qui sont p[ar]venus au terme, les actes bons et les actes ma[u]vais n'ajoutent rien *formellement* à leur mérite [ou] à leur démérite. « Tous les théologiens sont d'[ac]cord, dit le P. Lennerz (*De Novissimis*, n. 15[...]) pour affirmer qu'aucune peine nouvelle ne p[eut] être infligée (au démon) : c'est évident, s'il [ne] commet pas de péché formel ; mais, dans l'opini[on] adverse, c'est également vrai, puisqu'il est en [de]hors de l'état de voie, en dehors de l'état de m[é]riter ou de démériter. »

A. M.

---

Q. — 1° Les moralistes sont à peu près unanim[es] à dire que lorsque des petits vols sont faits avec l'[in]tention d'arriver à un tort grave, il n'est pas nécessa[ire] pour être tenu « *sub gravi* » à restitution, de dépas[ser] la matière relativement grave requise pour le même v[ol] accompli en une seule fois. Or, il semble bien que l'[in]tention — bien qu'elle constitue un péché grave « [ab] *initio* » — ne saurait changer la nature du tort oc[ca]sionné par une série de petits vols.

Ainsi j'ai l'intention de m'approprier 10.000 fr. je m'y reprends une vingtaine de fois ; par hypoth[èse] je ne fais chaque fois qu'un tort léger, d'autant [que] ces petits vols sont assez espacés entre eux. — Cep[en]dant, au bout de ce même laps de temps, je me tro[uve] avoir dérobé cette même somme par suite de vols oc[ca]sionnels et évidemment successifs. Or, sur ce point [les] Moralistes disent que pour être tenu à restitution « [sub] *gravi* », il me faudrait avoir volé le double de la m[a]tière relativement grave : le tort, en ce dernier c[as] n'est-il pas le même que dans le premier ? Bien pl[us] matériellement, il peut être plus élevé.

2° Comment concilier Arrégui (*Compendium* n° 31[...]) « Non coalescunt furtula, etiam fere gravia et *cons[er]vata*, si per annum integrum... seponentur », avec d'[au]tres Moralistes (vg. Tanquerey, *De Justitia*, n° 410 Génicot, t. I, n° 510, n. *b*) qui obligent à restitu[er] une matière grave détenue « *hic et nunc* », même [s'il] n'y a pas eu union morale entre les petits vols ?

firmation d'Arrégui est exacte il en résulterait qu'on rrait détenir le bien d'autrui en grande quantité s être tenu de le restituer « sub gravi » ; or le cas t se présenter, vg. pour vol de matériaux, de bois, ompli une fois ou l'autre mais que l'on a conservé uis longtemps.

» Titius a volé 50 dollars qu'il échange au marché allèle à 450 fr. au lieu de 350 (cours officiel). Obligé restituer, il ne donne que leur valeur suivant le ange officiel. Certains disent qu'il le peut sans injus- parce qu'il y a là un fruit industriel ; d'autres ttent cette façon de voir en disant que c'est un t quasi-naturel, de telle sorte que Titius s'enrichit pas « *occasione rei alienæ* », mien bien « *ex re na* ». La solution serait-elle identique si Titius n'é- que mandataire et qu'on lui ait simplement de- dé de changer les dits dollars, sans autre précision ?

. — I. L'individu qui a l'intention de voler et lise ce dessein par petits vols successifs commet faute dès qu'il formule cette intention. La faute grave si la somme convoitée constitue une ma- e grave. Quelle matière est, dans ce cas, réputée ve ? Si les vols sont commis à l'égard de la ne personne, la somme nécessaire pour consti- r la matière grave n'est pas plus élevée que e qui suffit dans le vol réalisé en une seule fois, ne si entre les divers petits vols s'écoule un ain laps de temps. Il faudra une somme plus e si les vols sont commis à l'égard de personnes érentes : dans ce cas le dommage causé est, en t, un dommage général plutôt qu'un dommage viduel ; aussi la matière grave sera ici la ma- e absolue.

elui qui commet de petits vols à courts inter- es, moins de deux mois entre chaque larcin, et ve ainsi à totaliser une certaine somme, com- une faute grave dès que, s'apercevant qu'il a int cette somme, il la retient. Quelle somme stitue dans ce cas la matière grave ? Si les sont commis à l'égard de la même personne, egardera comme matière grave la matière ordi- e augmentée de moitié. Si les vols sont com- à l'égard de plusieurs personnes, il faudra le ble de la matière ordinaire ou même, d'après ains auteurs, la matière absolue.

ourquoi cette différence dans la façon d'évaluer natière grave dans le premier cas (*coagulatio ulorum per intentionem*) et dans le second (*co- tio per multiplicationem*) ? Le tort fait au pro- aire n'est-il pas le même dans les deux cas ? Voici l'explication de cette différence. Ce qui titue la raison formelle du vol, c'est l'opposi- raisonnable du propriétaire. C'est cette oppo- n qui permet de déterminer la matière grave : sition absolue, matière grave ; opposition bé- e, matière légère.

, dans le premier cas, tout propriétaire est ument opposé, et avec raison, à ce que quel- n ait l'intention de prélever sur son bien une ne dont le montant atteint ce qui constitue la ère grave d'un vol ; peu importe que cette tion soit réalisée en une seule fois ou à plu- s reprises.

ns le deuxième cas, l'opposition du proprié- est moins forte, car il ne s'agit, chaque fois, l'intention du voleur que d'un petit vol et nne ne peut prévoir que la somme de ces larcins atteindra un volume considérable. Ce pas le dommage causé qui constitue formelle-ment le vol, mais l'opposition raisonnable du propriétaire. Cette opposition est, avec raison, absolue dans le cas où le voleur a l'intention de s'approprier par petits vols successifs une somme qui volée en une seule fois serait matière grave ; elle est moins forte à l'égard d'un voleur qui n'a chaque fois l'intention que de commettre un petit vol ; s'il arrive ainsi à amasser une forte somme, cette somme devra être plus grande que dans le cas précédent pour constituer une matière grave.

II. — Tanquerey enseigne que les petits vols, qui par eux-mêmes ne dépassent pas le péché véniel, peuvent constituer une matière grave, s'ils sont moralement unis, et que cette union peut être réalisée *ratione intentionis, cooperationis, cumulationis et retentionis*. Au sujet de ces deux dernières formes d'union, l'auteur nous dit : dès que le voleur se rend compte que le cumul des petits larcins atteint la matière grave et que, délibérément, il donne son adhésion à ce résultat de ses petits vols successifs, il commet une faute grave ; peu importe que les biens volés aient été conservés ou non ; il suffit que leur somme atteigne la matière grave et qu'il n'y ait pas entre les divers vols un trop long intervalle de temps. Et si les biens volés ont été conservés ? Dans ce cas, l'intervalle de temps qui sépare les vols successifs n'entre plus en compte : par le fait même que les biens successivement volés sont sciemment et volontairement conservés par le voleur, il y a faute grave dès que la matière grave est atteinte. C'est ce que l'auteur nomme : « *retentio* ».

Arregui n'est pas du même avis. Il distingue trois manières pour les petits vols de constituer une matière grave : *ex intentione, ex cooperatione, per accessionem furtulorum*. Mais dans les trois cas, il ne peut y avoir union que si les petits vols ne sont pas séparés les uns des autres par un trop long intervalle de temps. *Probabilius*, les petits vols ne constituent pas un tout objectif si le temps qui les sépare est si long que l'on puisse estimer que la somme de ces vols commis pendant tout ce laps de temps n'apporte pas un notable avantage au voleur et ne cause pas un dommage grave au propriétaire ou à la société. C'est ainsi que des petits vols même presque graves et *conservés* ne peuvent constituer une matière grave s'ils sont séparés par l'intervalle d'une année entière ; un intervalle de deux mois fait que des petits vols ne peuvent former un tout, si les biens provenant de ces vols ne sont pas conservés ; enfin des vols très légers (par ex. boire du vin) séparés par un intervalle de 15 jours ne peuvent s'unir.

Arregui admet donc que conserver le fruit de petits vols, commis à intervalle considérable, ne peut constituer une faute grave, même lorsque la somme de ces petits vols atteint la matière grave. C'est que l'intervalle de temps qui sépare chaque vol fait que, chaque fois, il n'y a chez le voleur que l'intention de commettre un petit larcin ; et d'autre part le long espace de temps qui s'écoule entre tous ces vols empêche que leur somme procure un avantage considérable au voleur et cause un grave dommage au propriétaire et à la société : d'où il résulte que l'opposition raisonnable du propriétaire à l'égard de ces opérations malhonnêtes ne peut être, en soi, absolue.

On peut discuter ces arguments. Ils ont cependant assez de force pour donner à l'opinion d'Arregui la probabilité suffisante qui permet de la suivre.

Noldin, sur ce point, donne le même enseignement. En général, dit-il, le vol en matière légère devient péché grave lorsque la somme des biens enlevés dans chaque vol constitue une matière grave, ce qui peut se produire de trois façons :

1° *par l'intention de parvenir à la matière grave*, — 2° *par entente entre complices*, — 3° *par multiplication des petits vols :* celui qui, par de petits vols commis au préjudice d'un seul ou de plusieurs propriétaires, parvient à la matière grave, pèche gravement, mais à condition qu'il retienne les biens volés, *qu'il n'y ait pas un trop grand intervalle de temps entre les vols successifs*, que la chose volée soit de quelque valeur.

III. — Les 5.000 francs réalisés sont-ils des fruits naturels qui doivent revenir au propriétaire volé ? Certains le pensent, car, il faut bien l'avouer, l'opération fructueuse effectuée par le voleur ne lui a pas demandé un grand effort. D'autres voient dans ce bénéfice un fruit industriel, un produit dû à l'activité personnelle, et l'abandonnent au voleur habile. C'est, en effet, un gain obtenu par une opération commerciale. Cette opération, dira-t-on, est purement mécanique et dépend moins du savoir-faire du financier que de la chance. Mais n'admet-on pas que celui qui avec de l'argent volé participe à une loterie peut conserver le gain que lui procure le billet gagnant ? Le voleur pourrait donc garder les 5.000 francs. Mais le mieux serait encore qu'il rachetât 50 dollars afin de restituer 50 dollars au propriétaire.

La solution ne serait pas identique si ce trafiquant de dollars était mandataire. Le mandataire est celui qui agit au nom d'un mandant et en vertu d'un mandat. Il doit prendre à cœur les intérêts de son mandant, se conformer à ses instructions, remplir son mandat au mieux des intérêts de celui qu'il représente. Il ne lui est donc pas permis de réaliser un bénéfice personnel sur les opérations qu'il conclut pour le compte de son mandant [1].

E. Garrigou.

## JURISPRUDENCE

### Offres de concours pour la réparation des Eglises

*Les communes sont-elles tenues de les accepter?*

I. — C'était, au sujet de la réparation des édifices cultuels, un système « assez étrange » que celui de la loi du 9 décembre 1905 : les collectivités communales déclarées propriétaires des églises — à charge des grosses réparations, l'article 136 - 12° de la loi du 5 avril 1884 ayant gardé toute sa force (Cf. Cons. d'Etat, 6 avril 1906, *Camus*, Sirey, 1906-3-49), avec note Hauriou) — n'étaient, par contre, obligées ni à en assurer l'entretien, ni à y entreprendre des réparations de cette nature, et gardaient possibilité, en vertu de leur pouvoir géné[ral] de police, d'en ordonner la démolition s'il n'é[tait] moyen autre de sauvegarder la sécurité publiq[ue]. Cf. Cons. d'Etat, 2 février 1908. *Abbé Deliard*, S[ir.], 1908-3-49, av. concl. comm. du gouv. Chardene[t], note Hauriou ; 26 mai 1911, *Ferry*, Sir., 1914-3[...] *Rev. d'organ. et de défense relig.*, vi, 1911, p. 3[...] *Rev. des instit. cult.*, vii, 1912, p. 271 ; 7 m[...] et 26 décembre 1913. *Abbé Lhuillier*, Sir., 1914-3[...] avec note Hauriou.

Pourtant la vie enseigne et impose, dans le ca[s] et la logique formelle ou fallacieuse d'une constr[uction], de faire et maintenir sa part à l'empirisme, l'élément capital de la fin ou de l'ensemble [des] fins caractérisées de toute compétence : en l'esp[èce] du droit des fidèles en tant qu'ils sont affectata[ires] de l'édifice cultuel, la propriété communale n'éta[nt] au vrai, qu'une « propriété d'affectation » tout[e en]tière tournée vers l'utilité générale des habitan[ts]. Mestre, note dans Trib. Confl. *Soc. Mérid. Co[m]bust.*, Sir., 1943-3-29 ; Cons. d'Etat, 10 juin 1[...] *Commune de Monségur*, *Leb. chr.*, p. 573, [...] Concl. Comm. du gouv. Corneille. — Rpr. A. [de] Laubadère, « *Propriété admin. et affectat.* », *R[ev.] du dr. publ.*, 1950, p. 5 sv. ; Latournerie, *Essai [sur] les méthodes juridict. du Cons. d'Etat*, Livre j[ubi]laire du Cons. d'Etat, 1952, p. 246. Droit vraim[ent] juridique et réel (Cf. A. Tissier, note sous Bas[...] 17 février 1908, Sir., 1908-2-274, col. 1) au m[ain]tien pratique de cette affectation légale (Co[ns.] d'Etat, 12 juillet 1910, *Rev. d'organ. et de défe[nse] relig.*, vii, 1912, p. 108), — soit par exécution sp[on]tanée et directe, à tous risques et périls, des [tra]vaux indispensables (Cons. d'Etat, 18 janvier 1[...] *Min. des fin.*, *Leb. chr.*, p. 35, Sir., 47-2-312, Concl. Boulatignier ; Paris, 23 avril 1891, *Evêq[ue de] Moulins*, s. Cass. 4 décembre 1894, Sir., 1897-1-[...] Vall., 1896-1-97) — soit en forme d'une aide p[écu]niaire et moyennant la procédure des offres [de] concours : Cf. A. Rivet, *Les offres de concours [des] particuliers pour les réparations des églises*, [...] *Rev. d'organ. et de défense relig.*, v, 1910, p. 4[...] J. Colin de Verdière, *Les réparat. aux églises et off. de conc.*, dans *Rev. des instit. cultuelles*, 1910, p. 233 ; (J. Delpech), au *Répert. alphab.* [du] *droit français*, Supp., t. vi, v° *Edifices religi[eux]* p.2 24 sv., n[os] 130-134.

Bref, ici et là, un apport nécessaire de « bo[nne] volonté » — dont, à plusieurs reprises, M. Ari[stide] Briand avait recommandé la bienfaisance et l'op[por]tunité : Ch. des dép., 21 décembre 1907, *J. O.* [...] 3051, col. 2 ; Sénat, 1[er] avril 1908, *ib.*, p. [...] col. 1 ; Lettre au préfet de la Nièvre, 29 juin 1[...] *Rev. d'organ. et de défense relig.*, v, 1910, p. [...] *Rev. des instit. cultuelles*, v, 1910, p. 249 ; Eym[...] Duverney, *Le clergé, les églises et le culte*, [...] p. 159 ; — sur quoi, plusieurs avis du Co[nseil] d'Etat (sect. Intérieur et Cultes) avaient ma[rqué] de caractéristiques et favorables tendances : [...] juillet 1910, *Commune d'Ormoy ;* 14 février [...] *Eglise de Boissy-Mauvoisin ;* 1[er] mars 1911, [...] *munic. de Rousson ;* — et qu'un président [du] Conseil avait qualifié en déclarant qu'il impo[rte] d'y « exhorter les communes plus que les fidè[les] » Ch. des dép. 17 janvier 1911, *J. O.*, p. 95.

II. — En ce sens, dans cet esprit, et selon [l']expérience très positive des efforts à souten[ir]

[1] Tanquerey, *De justitia*, n° 410-412 ; — Arregui, n° 515-516 ; — Noldin-Schmitt, ii, n° 422 ; — H. Jone, n° 529-530.

s difficultés non moindres à résoudre, les normes système juridique trouvèrent une expression irvoyante et juridique, équitable autant que bienillante, en un arrêt du Conseil d'Etat, 26 octobre 48, *Chanoine Vaucanu c. Ville de Sées*, rendu r concl. du comm. du gouv. Romieu mettant à ant une décision préfectorale du 28 octobre 1941 : r., 1946-3-35 ; *Documentation Cathol.*, 6 janvier 46, av. note Rouvière.

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article de la loi du 9 décembre 1905, modifié par l'article 5 la loi du 13 avril 1908, et de l'article 5 de la loi 2 janvier 1907, les édifices affectés à l'exercice du lte doivent être laissés à la disposition des fidèles et ministres du culte pour la pratique de leur religion, uf désaffectation prononcée en décret en Conseil Etat, dans les cas limitativement prévus par la loi ; e si les collectivités administratives sont libres, en incipe, d'opposer un refus aux offres de concours qui r sont faites pour l'exécution d'un travail public, même, après l'acceptation de cette offre, de renoncer l'exécution des travaux, un tel refus ou une telle renciation s'appliquant à une offre de concours faite r les fidèles en vue de maintenir pratiquement l'affection légale de l'édifice du culte, et à la fois indisnsable et suffisante pour atteindre ce but, va directent à l'encontre de cette affectation et, dès lors, est ntraire à la loi ; que s'il résulte des dispositions mbinées des articles 13 et 44 de la loi du 9 décembre 05 que les communes n'ont pas l'obligation d'exposer, es-mêmes, des dépenses pour l'entretien et la réparan des édifices publics du culte qui font partie de leur maine, l'exécution des travaux qui font l'objet d'une re de concours des fidèles constitue, pour la commune, une obligation légale à laquelle elle ne peut se ustraire sans engager sa responsabilité.

Le Conseil de préfecture interdépartemental de Haute-Vienne, Corrèze, Creuse et Indre en a res les termes au début de son arrêté, 10 mars 53, *Abbé Bonnaud c. Commune de St-Martial-le-nt :* le principe de légalité est dorénavant hors te discussion ; l'intérêt particulier, le mérite opre de l'arrêté est dans la contribution positive 'il a apportée à la question de l'allocation de mmages-intérêts et de la réparation du préjudice ral et matériel causé par la substance de délirations répétées d'un conseil municipal et des rmations produites dans les propos et les arrêtés n maire.

*Sur la responsabilité de la commune défenderesse*

. — Considérant qu'il résulte de l'instruction qu'au- décret de désaffectation n'est intervenu pour l'église St-Martial-le-Mont après sa fermeture par arrêté muipal du 13 juin 1948, dans l'intérêt de la sécurité blique ; qu'il ressort, d'autre part, des pièces du sier, que l'offre de concours de deux cent cinquante le francs faite, le sept janvier mil neuf cent cinnte et un, par les fidèles de la commune était, à e époque, suffisante pour exécuter les travaux stricent indispensables pour rendre l'édifice au culte.

I. — Considérant que, contrairement à ce que paraît guer la commune, il ne lui a pas été demandé, en pèce, de devenir l'agent d'un culte quelconque , en acceptant ladite offre et en y donnant suite, la mune n'aurait fait aucune libéralité et n'aurait subtionné personne ; qu'elle aurait assuré seulement aux iers offerts, conformément aux dispositions de l'are 5 de la loi du 2 janvier 1907, la destination imée par les auteurs de l'offre.

I. — Considérant, en troisième lieu, que la demande subvention de l'Etat, dont a été assortie l'offre litigieuse, ne peut être regardée comme entachée d'une condition illicite ou impossible, que la constitution d'un dossier administratif à fin de subvention de l'Etat, d'ailleurs demandée par l'autorité préfectorale, n'était nullement contraire à la législation et à la jurisprudence en la matière ; que, dès lors, le moyen tiré de considérations financières sur la situation de l'Etat n'est pas pertinent dans le litige soumis au Conseil de Préfecture.

IV. — Considérant, en quatrième lieu, que les deniers fournis par des particuliers pour l'exécution de travaux communaux, à titre d'offre de concours, ont le caractère de deniers publics et doivent être versés à la caisse du receveur municipal (arrêt de la Cour des Comptes du 11 février 1935) ; qu'il appartenait, en conséquence, au maire d'établir, à cet effet, le titre de recouvrement prévu par l'article 154 de la loi du 5 avril 1884, et rendu exécutoire par le Sous-Préfet, qu'il est constant que le Maire s'est systématiquement abstenu, même après la délibération du Conseil municipal, en date du 21 avril 1952, ayant accepté l'offre, de se conformer à la procédure administrative prévue en la matière, qu'il a usé ainsi, de ses pouvoirs pour un but autre que celui en vue duquel il lui ont été conférés.

V. — Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'en négligeant d'entreprendre les travaux au moyen de cette offre de concours, qui s'imposait à la personne publique gratifiée, dans la mesure où leur exécution était possible, la commune a fait une fausse application de la loi et a commis une faute dont elle doit réparation.

*Sur les conclusions à fin d'indemnité.*

I. — Considérant, d'une part, qu'il n'appartient pas au Conseil de Préfecture de prescrire à l'Administration des mesures d'exécution sous peine d'une astreinte par jour de retard ; que, dès lors, les conclusions des requérants, sur ce point, doivent être rejetées.

II. — Considérant, d'autre part, que la privation de jouissance de l'Eglise en cause, résultant, pour les fidèles, du refus de la commune d'exécuter les travaux, a entraîné, pour les requérants, un préjudice dont il sera fait, *en l'état*, une évaluation suffisante en leur accordant un franc de dommages-intérêts.

III. — Considérant, en troisième lieu, que, compte tenu des circonstances spéciales de l'affaire, telles qu'elles sont établies par les pièces du dossier, la présente décision ne fait pas obstacle à ce que les requérants demandent à la commune une indemnité complémentaire représentant le supplément de prix qui sera nécessaire, en raison tant de la hausse des prix que de l'aggravation du dommage du fait de l'absence d'entretien, pour mettre l'édifice dans l'état où il se serait trouvé si l'offre de concours avait été normalement acceptée et les travaux de réparation effectués en temps utile, que s'il n'appartient, en effet, qu'à la commune et non au ministre du culte, comme le conseil municipal l'a décidé, à tort, dans la délibération du 29 octobre 1949, de procéder elle-même aux travaux, les requérants ne peuvent être légalement astreints à supporter du fait des travaux que doit entraîner l'annulation du refus, illégalement opposé, en fait, par la commune, à l'offre de concours, une charge supérieure à celle qui était primitivement apparue suffisante ; que l'indemnité complémentaire dont il s'agit s'imputera sur la somme dont les fidèles sont redevables envers elle, à titre de fonds de concours...

[Du 10 mars 1953. — Conseil préf. interdép. Limoges : MM. Olivieri, prés. ; Ousset, comm. du Gouv. ; — Me Durand, av.].

III. — Du point de vue dogmatique et technique, le seul engagé en cette très brève note, il n'y a point lieu de s'arrêter ici aux griefs, pour ne point dire aux chicanes, des mémoires touchant la suffisance d'étais par chandelles verticales au droit

d'une fissure de voûte menacée et près de s'effondrer, — non plus qu'à l'obligation d'une résistance nécessaire à des desseins et demandes de subvention de nature à « tromper l'Etat », — à des rapprochements inexacts de situations cultuelles, — à la discussion partiellement aventureuse des qualités et conditions de requérants, — à l'exigence d'une remise des fonds recueillis à la caisse municipale... questions de fait. Il importe, au contraire, de faire saillir la portée et les voies de la procédure que l'instance engagée devant le Conseil de préfecture interdépartemental a vivifiées.

Le refus par un Conseil municipal de procéder, soit à des dépenses obligatoires de grosses réparations (Cf. Jeanne Berthomier, *Du régime jurid. des offres de concours en matière de trav. publics*, th. Paris, 1934, p. 89 ; Cons. d'Etat, 23 mars 1883, *Malgrain*, Dalloz, 1885-3-54), soit à la confection du dossier utile à l'octroi d'une subvention de l'Etat... eût pu donner lieu, par des motifs de droit, à un recours pour excès de pouvoir introduit directement au Conseil d'Etat, contre une telle manifestation négative de volonté, en tant que constitutive d'un « acte détachable » de l'offre de concours dont l'ensemble des conditions relève au contentieux des Conseils de préfecture. La procédure employée en l'espèce était néanmoins irréprochable et dans la ligne normale des rapports entre celui qui offre de concourir à un travail public et l'administration prenant acte des engagements offerts aux finn de ce contrat innommé (Cf. Cons. d'Etat, 27 juin 1884, *Descars et Guedon c. Commune de Montamiré*, Dall., 1885-3-82) — Or, la compétence d'un tribunal administratif pour statuer contre une administration sur une demande en dommages-intérêts ou en restitution (Cf. Cons. d'Etat, 18 novembre 1892, *Gau-Bosc.*, *Leb. ch.*, p. 566, et, de nouveau, 28 juillet 1899, Lab., p. 786), est indiscutable, déjà reconnue en jurisprudence (Cf. note (1). P. Ravier du Magny, s. Trib. civ. Vendôme, 11 mars 1910, *Commune de Morée*, dans *Rev. d'organ. et de déf. relig.*, v, 1910, p. 650). — Dans ces conditions, il apparaît que l'arrêté du 10 mars 1953, avec des qualités très apparentes de sain réalisme, a très justement puisé aux textes des quelques décisions existantes en la matière et élargi pour sa part et en l'espèce les raisonnements dont la suite et la variété assurent les données profondes de la vie juridictionnelle.

Joseph DELPECH,
*Doyen honoraire de la Faculté de droit et des Sciences politiques de l'Université de Strasbourg*

---

# L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

## Comptes rendus Bibliographiques

P. D'ALZON. — **Eucharistie, lumière de vie.** — In-8 de 160 p., 250 fr. — Chez le directeur des « Cahiers d'Alzon », 8, rue François-Ier, Paris-8e (C.c.p. Paris 1724-14).

Ce recueil contient une dizaine d'allocutions à des religieuses de l'Assomption et à des Dames adoratrices du Saint-Sacrement. Les cinq premières ont été sténographiées, les autres sont résumées. L'orateur ne s'y p[...] pose pas des exposés dogmatiques, et tels passages [...] la transsubstantiation (p. 17) ou sur la notion d'a[...] (p. 48) sont peu exacts. Mais son but est de moralise[r] il tire de la présence eucharistique et de l'adorati[on] du T. S. Sacrement de multiples leçons, de renoncem[ent] de pureté, de générosité, etc. Et il le fait avec u[...] ardeur tout apostolique. Ces pages seront surtout util[es] aux religieuses et dames du monde adoratrices, ai[nsi] qu'aux prêtres qui ont à leur parler.

---

Anne-Marie COUVREUR. — **Le rayonnement [so]cial de notre foi.** — In-8 de 224 p., 350 fr. [—] Paris, Spes, 1953.

Le sous-titre de ce volume : « bases surnaturelles [de] l'apostolat social », en indique exactement le conte[nu]. En cinq parties centrées sur la foi, l'espérance, la c[ha]rité, la liturgie et la messe, l'A. groupe des consi[dé]rations générales élémentaires illustrées de quelqu[es] exemples vécus, dans le but de montrer la vraie natu[re] de l'apostolat social chrétien, son esprit, ses obstacl[es], la manière de s'y consacrer. Cet ouvrage sera utile s[ur]tout aux militants d'action sociale qui débutent, ou [à] ceux qui auraient besoin de redresser leur activité da[ns] un sens plus surnaturel.

---

F. LELOTTE, S. J. et collaborateurs. — **Conver[tis] du XXe siècle.** — In-8 de 248 p., 390 fr. — Par[is], Casterman, 1953.

Ce recueil, premier de série, raconte la vie de quin[ze] convertis : H. Ghéon, D. Hyde, Edith Stein, Max [Ja]cob, C. Nicolle, W. Verkade, F. Copeman, F. Nag[...] Th. Merton, J. et R. Maritain, A. Carrel, G. Desv[al]lières, L. Bloy, J. Rivière, F. Jammes. Son originali[té] tient à ce que chaque biographie a été rédigée par [un] témoin ou un auteur spécialement qualifiés, par [ex.] G. Duhamelet pour *H. Ghéon*, J. Ancelet-Hustache p[our] *J. et R. Maritain*, etc. Aussi la lecture en est-elle t[rès] attrayante et, de ce fait, accessible à un vaste publ[ic]. Tout n'y est pas édifiant : parfois le récit ne conti[ent] guère que des aventures profanes et ne signale la c[on]version qu'aux dernières pages ; parfois même la c[on]version n'est pas définitive ni totale. Il ne faudrait do[nc] pas y chercher précisément une lecture spirituelle, m[ais] plutôt des éléments utilisables en apologétique.

---

Pierre DUFOYER. — **L'âme enfantine expliqu[ée] aux mamans.** — In-8 de 198 p., 420 fr. — Par[is], Casterman, 1953.

La plupart des parents s'improvisent éducateurs. C['est] pour remédier à cette grave lacune que le groupe [de] collaborateurs connus sous le nom de P. Dufoyer [a] composé cet ouvrage. Il n'y est guère question du [dé]veloppement physique ou intellectuel de l'enfant, m[ais] surtout de sa vie affective, de son dynamisme, d[e son] besoin d'aimer et d'être aimé, de son besoin d'indép[en]dance, de plaisir, etc. Les multiples causes susceptib[les] de modifier ces tendances sont analysées et appréci[ées] depuis l'état prénatal et le sevrage jusqu'à l'adolescen[ce], telles la venue d'un petit frère, les crises de croissa[nce], le jeu, etc. On appréciera partout l'union d'une sci[ence] psychologique avertie et d'une expérience variée. [Ce] livre est à recommander aux parents, « aux maman[s] » surtout.

---

**IMPRIMATUR**
Lingonis, die 11 augusti 1953
G. MICHEL, *vic.* [...]

*Le gérant* : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Cl[ergé]*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)